

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1957 B 00003

Numéro SIREN : 775 644 867

Nom ou dénomination : CEPOVETT

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2020 sous le numéro de dépôt B2020/004040

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VILLEFRANCHE SUR SAÔNE**

Date : 07/10/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/004040**
n° de gestion : **1957B00003**
n° SIREN : **775 644 867 RCS Villefranche - Tarare**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Villefranche - Tarare certifie avoir procédé le 07/10/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

CEPOVETT - Sté par actions simplifiée
150 Ancienne Route de Beaujeu 69400 GLEIZE France

date de clôture : **31/08/2019**

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
DCA

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur



AB|G-6903/T-DEPOT-
ACTE/I-396258

SAS CEPOVETT

150 ANCIENNE ROUTE DE BEAUJEU

69400 GLEIZE

Cepidos

19S7B3

07110170
B2014040

20-012607

COMPTES ANNUELS au 31/08/2019

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4

SOCALÉC - GOUDARD & ASSOCIES

174 ALLEE DE RIOTTIER
PARC DU BORDELAN
69400 LIMAS
04 74 62 89 44

BILAN ACTIF

ACTIF		31/08/2019 12mois		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
	Capital souscrit non appelé (I)			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets et droits similaires	4 52 283	210 159	242 125
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
	Constructions	215 044	27 713	187 331
	Installations techniques, matériel et outillage	1 231 919	615 844	616 075
	Autres immobilisations corporelles	2 883 442	1 477 795	1 405 647
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations financières (2)			
	Participations mises en équivalence			
	Autres participations	14 270 016	3 500	14 266 516
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts	8 475 618		8 475 618
	Autres immobilisations financières	2 591 306		2 591 306
	Total II	30 119 629	2 335 011	27 784 618
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours			
	Matières premières, approvisionnements	7 949 930	503 357	7 446 573
	En-cours de production de biens	973 280		973 280
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis	21 457 896	1 479 390	19 978 507
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 440 776	42 302	1 398 474
	Créances (3)			
	Clients et comptes rattachés	11 824 578	66 865	11 757 713
	Autres créances	1 365 840		1 365 840
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement	6 008 399		6 008 399
	Disponibilités	1 512 751		1 512 751
	Charges constatées d'avance (3)	158 170		158 170
	Total III	52 691 621	2 091 914	50 599 707
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecart de conversion actif (VI)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		82 811 250	4 426 925	78 384 325

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

8 475 618

464 614

BILAN PASSIF

PASSIF		31/08/2019	12mois
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 9 000 000)	9 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	712 513	
	Ecarts de réévaluation	29 572	
	Réserves		
	Réserve légale	900 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	27 611 942	
	Réserves réglementées	71 533	
	Autres réserves	33 900	
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	3 707 832	
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	42 067 293	
	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
	Provisions pour risques	450 124	
	Provisions pour charges		
	Total III	450 124	
DETTES (I)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	11 330 919	
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	17 313 387	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 044 281	
	Dettes fiscales et sociales	1 921 065	
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 253 258	
	Produits constatés d'avance (I)	4 000	
	Total IV	35 866 909	
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	78 384 325	

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

28 906 752

COMPTE DE RESULTAT

	31/08/2019 12mois		
	France	Exportation	Total
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises	15 208 507	940 937	16 149 444
Production vendue de biens	34 637 579	2 007 920	36 645 499
Production vendue de services	3 665 215	112 348	3 777 563
Chiffre d'affaires NET	53 511 300	3 061 205	56 572 505
Production stockée			79 259 -
Production immobilisée			9 000
Subventions d'exploitation			2 189 161
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			180 171
Autres produits			
Total des Produits d'exploitation (I)			58 871 577
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			9 784 099
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			17 070 005
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			127 907 -
Autres achats et charges externes *			23 131 408
Impôts, taxes et versements assimilés			393 101
Salaires et traitements			2 206 592
Charges sociales			935 072
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			721 213
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 091 914
Dotations aux provisions			450 124
Autres charges			30 267
Total des Charges d'exploitation (II)			56 685 888
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			2 185 689
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	31/08/2019	12mois
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)	1 522	243
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	62	990
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 279	011
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	8	555
Total V	2 872	800
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3	500
Intérêts et charges assimilées (4)	236	997
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	240	497
2. Résultat financier (V-VI)	2 632	302
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	4 817	991
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	116	183
Produits exceptionnels sur opérations en capital	51	888
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII	168	071
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	62	491
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	27	511
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total VIII	90	002
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	78	069
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	1 188	228
Total des produits (I+III+V+VII)	61 912	448
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	58 204	616
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	3 707	832

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier

Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

1 585 233

76 813

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X	
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	X	
Permanence ou changement de méthodes	X	
Informations générales complémentaires	X	
Informations complémentaires (CICE)	X	
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	X	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	X	
Etat des amortissements	X	
Etat des provisions	X	
Etat des échéances des créances et des dettes	X	
Composition du capital social	X	
Autres immobilisations incorporelles	X	
Evaluation des immobilisations corporelles	X	
Evaluation des amortissements	X	
Titres immobilisés	X	
Créances immobilisées	X	
Evaluation des matières et marchandises	X	
Evaluations des produits et en cours	X	
Dépréciation des stocks et en cours	X	
Evaluation des créances et des dettes	X	
Dépréciation des créances	X	
Evaluation des valeurs mobilières de placement	X	
Disponibilités en Euros	X	
Disponibilités en devises		NS
Produits à recevoir	X	
Détail des produits à recevoir	X	
Charges à payer	X	
Détail des charges à payer	X	
Charges et produits constatés d'avance	X	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT		
Ventilation du chiffre d'affaires	X	
Rémunération des dirigeants	X	
Ventilation de l'effectif moyen	X	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	X	
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	X	

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

SOMMAIRE

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	X
Montant des engagements financiers	X
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures	X
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	X
Liste des filiales et participations	X

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Opérations faites en commun	X
Produits et charges exceptionnels	X
Transferts de charges	X
Résultats financiers des cinq derniers exercices	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il est à noter au cours de l'exercice la réalisation de la transmission universelle de patrimoine de la société SAS MARSH RHONE ALPES au profit de la société SAS CEPOVETT qui a conduit dans les comptes de la société SAS CEPOVETT à la comptabilisation d'un boni de confusion pour un montant de 49 843 € comptabilisé en produit financier.

La société SAS CEPOVETT a également souscrit à l'intégralité du capital de la société CEPO PRESTATIONS créée le 27 Août 2019 pour un montant de 50 000 €.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Les "SAS AIMEE JULIEN" et "SAS OX'BRIDGE" ont opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1er septembre 2011 et ont autorisé la "SAS CEPOVETT" à se constituer seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe formé par elle-même en application des articles 223A et suivants du Code général des impôts.

Les "SAS COMODITEX" et "SAS ALPHASECUR" ont opté pour le régime de

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

l'intégration iscale depuis le 1er septembre 2014 et ont autorisé la "SAS CEPOVETT" à se constituer seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe formé par elle-même en application des articles 223A et suivants du Code général des impôts.

Les "SAS CEPO LOGISTIQUE", "SAS CEPO SERVICES" et "SARL TECPACK" ont opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1er septembre 2015 et ont autorisé la "SAS CEPOVETT" à se constituer seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe formé par elle-même en application des articles 223A et suivants du Code général des impôts.

La "SAS A LAFONT" a opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1er septembre 2016 et a autorisé la "SAS CEPOVETT" à se constituer seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe formé par elle-même en application des articles 223A et suivants du Code général des impôts.

La "SAS LAFONT SERVICES" a opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1er septembre 2017 et a autorisé la "SAS CEPOVETT" à se constituer seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe formé par elle-même en application des articles 223A et suivants du Code général des impôts.

Les "SAS CEPO CREATION" et "SAS KDS INVEST" ont opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1er septembre 2018 et ont autorisé la "SAS CEPOVETT" à se constituer seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe formé par elle-même en application des articles 223A et suivants du Code général des impôts.

Le principe général retenu est le principe de neutralité par lequel les sociétés filiales doivent constater dans leurs comptes pendant toute la durée de l'intégration dans le groupe formé par la "SAS CEPOVETT", une charge ou un produit d'impôt sur les sociétés analogue à celui qu'elles auraient constaté en l'absence d'intégration fiscale.

Au titre de l'exercice, il a été dégagé une charge nette d'intégration fiscale de 192 386 € correspondant pour 143 671 € à l'impôt société et pour 48 715 € à la contribution additionnelle.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 18 800 €. Il s'agit du montant se rapportant au CICE pour la période du 01/09/2018 au 31/12/2018, le montant définitif du CICE de l'année civile 2018 s'élève quant à lui à 50 016 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 50 016 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Description des efforts	Montant
- investissement :	50 016
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	50 016

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	333 437		280 000
Installations générales agencements aménagements des constructions	15 000		200 044
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 081 711		379 577
Installations générales agencements aménagements divers	872 962		250 949
Matériel de transport	875 843		247 025
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 018 269		60 570
Immobilisations corporelles en cours	840 198		
TOTAL	4 703 983		1 138 165
Autres participations	14 260 709		50 000
Prêts, autres immobilisations financières	14 655 102		3 000
TOTAL	28 915 810		53 000
TOTAL GENERAL	33 953 231		1 471 165

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		161 154	452 283	452 283
Installations générales agencements aménagements constr.			215 044	215 044
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		229 369	1 231 919	1 231 919
Installations générales agencements aménagements divers		77 597	1 046 314	1 046 314
Matériel de transport		155 791	967 076	967 076
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		208 787	870 052	870 052
Immobilisations corporelles en cours	840 198	0		
TOTAL	840 198	671 545	4 330 406	4 330 406
Autres participations		40 692	14 270 016	14 270 016
Prêts, autres immobilisations financières		3 591 178	11 066 924	11 066 924
TOTAL		3 631 871	25 336 940	25 336 940
TOTAL GENERAL	840 198	4 464 570	30 119 629	30 119 629

La ligne "prêts, autres immobilisations financières" intègre deux malis de confusion :
mali de confusion HOLDING JULIEN pour 2 089 274 € affecté en totalité aux titres
de participations AIMEE JULIEN et mali de confusion LAFODEX pour 421 087 €
affecté en totalité aux titres de participations de la SCI DLD.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur ces deux malis de confusion, la valeur des
titres de participation correspondants n'ayant pas perdue de valeur.

La transmission universelle de patrimoine de la société SAS MARSH RHONE ALPES
n'a aucune incidence sur les variations des immobilisations et des amortissements, la
SAS MARSH RHONE ALPES n'ayant aucune immobilisation à son actif.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	294 294	77 019	161 154	210 159
Installations générales agencements aménagements constr.	8 187	19 526		27 713
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	678 895	166 319	229 370	615 844
Installations générales agencements aménagements divers	425 388	91 359	77 021	439 726
Matériel de transport	564 643	219 424	131 081	652 986
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	444 080	147 566	206 563	385 083
TOTAL	2 121 193	644 194	644 035	2 121 352
TOTAL GENERAL	2 415 487	721 213	805 189	2 331 511

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	77 019				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	19 526				
Instal.techniques matériel outillage indus.	166 319				
Instal.générales agenc.aménag.divers	91 359				
Matériel de transport	219 424				
Matériel de bureau informatique mobilier	147 566				
TOTAL	644 194				
TOTAL GENERAL	721 213				

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	106 243	450 124	106 243		450 124
TOTAL	106 243	450 124	106 243		450 124

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation		3 500			3 500
Sur stocks et en cours	1 816 972	1 982 747	1 816 972		1 982 747
Sur comptes clients	56 091	109 167	56 091		109 167
TOTAL	1 873 063	2 095 414	1 873 063		2 095 414
TOTAL GENERAL	1 979 306	2 545 538	1 979 306		2 545 538

Dont dotations et reprises d'exploitation financières		2 542 038	1 979 306		
		3 500			

Les provisions pour risques et charges enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	8 475 618	8 475 618	
Autres immobilisations financières	2 591 306	0	2 591 306
Clients douteux ou litigieux	100 298	0	100 298
Autres créances clients	11 724 281	11 724 281	
Personnel et comptes rattachés	1 400	1 400	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	446	446	
Impôts sur les bénéfices	339 316		339 316
Taxe sur la valeur ajoutée	185 864	185 864	
Divers état et autres collectivités publiques	22 189	22 189	
Groupe et associés	444 568	444 568	
Débiteurs divers	372 057	347 057	25 000
Charges constatées d'avance	158 170	158 170	
TOTAL	24 415 512	21 359 592	3 055 920
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	10 955 631		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	14 526 630		

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	11 330 919	4 370 762	6 960 157	
Emprunts et dettes financières divers	17 036 701	17 036 701		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 044 281	4 044 281		
Personnel et comptes rattachés	185 060	185 060		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	219 552	219 552		
Impôts sur les bénéfices	1 052 893	1 052 893		
Taxe sur la valeur ajoutée	308 460	308 460		
Autres impôts taxes et assimilés	155 100	155 100		
Groupe et associés	276 686	276 686		
Autres dettes	1 253 258	1 253 258		
Produits constatés d'avance	4 000	4 000		
TOTAL	35 866 909	28 906 752	6 960 157	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	18 828 814			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	17 511 247			

Les montants des lignes "prêts accordés en cours d'exercice" et "remboursements obtenus en cours d'exercice" traduisent le cumul des mouvements intervenus sur l'exercice au débit et au crédit des comptes d'avances intra-groupe.

La ligne "emprunts souscrits en cours d'exercice" pour 18 828 814 € se rapporte uniquement aux mouvements intervenus sur l'exercice au crédit des comptes d'avances intra-groupe.

La ligne "emprunts remboursés en cours d'exercice" pour 17 511 247 € quant à elle, intègre le remboursement d'emprunts auprès des établissements bancaires pour un montant de 4 360 947 € et auprès des filiales pour un montant de 13 150 300 € en cumulé sur l'exercice.

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	45.0000	200 000			200 000

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	78 720	50.00
Logiciels	73 435	20.00
Logiciels	63 344	100.00
Logiciels	228 780	25.00

Marques pour 8 005 € taux amortissement: 0%

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel industriel	Dégressif ou linéaire	2 à 10 ans
Aménagements installations	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Dégressif ou linéaire	1 à 5 ans
Mobilier	Dégressif ou linéaire	2 à 20 ans
Agencement sur construction	Linéaire	10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	526 500
Autres créances	299 653
Disponibilités	6 789
Total	832 941

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Détail des produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs avoirs à recevoir hors groupe	43 276
Fournisseurs avoirs à recevoir groupe	234 187
Clients factures à établir hors groupe	933
Clients factures à établir groupe	525 567
Dégrèvement CET 2017 MARSH	22 189
Intérêts courus sur placement CAT	6 789
Total	832 941

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 634
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 187 855
Dettes fiscales et sociales	396 989
Autres dettes	1 033 363
Total	2 626 840

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Détail des charges à payer

	Montant
Intérêts courus sur emprunts bancaires	8 634
Fournisseurs factures non parvenues hors groupe	806 789
Fournisseurs factures non parvenues groupe	381 066
Provision congés payés	142 159
Provision primes à verser aux salariés	40 039
Provision charges sociales sur congés payés	59 192
Provision charges sociales sur primes à verser aux salariés	15 468
Provision C3S 2019	40 800
Provision CFE 2019	9 824
Provision TVS 2019	5 971
Provision taxe handicapés 2019	5 000
Provision solde CVAE 2019	76 730
Provision solde CVAE 2018 MARSH	1 806
Clients avoirs à établir groupe	9 262
Clients provision RFA 2018-2019 à établir	1 024 100
Total	2 626 840

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	158 170
Total	158 170
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	4 000
Total	4 000

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
VENTES DE MARCHANDISES	16 149 444
PRODUCTION VENDUE DE BIENS	36 645 499
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	3 777 562
Total	56 572 505

Répartition par secteur géographique	Montant
VENTES FRANCE	53 511 300
VENTES CEE ET HORS CEE	3 061 205
Total	56 572 505

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Les rémunérations allouées aux membres des organes de direction ne sont pas mentionnées car cela conduirait indirectement à faire état de salaires individualisés.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	19
Agents de maîtrise et techniciens	11
Employés	17
Total	47

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	240 497	2 872 800
Dont entreprises liées	76 813	1 585 233

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	4 817 991	1 416 203
Résultat exceptionnel (hors participation)	78 069	22 259
Résultat comptable (hors participation)	4 896 060	1 438 462

L'écart entre le montant de l'impôt société calculé ci-dessus à savoir 1 438 462 € et le montant d'impôt sur les bénéfices apparaissant sur l'imprimé 2053 de la liasse fiscale pour 1 188 228 €, soit un écart de -250 234 €, se rapporte au crédit d'impôt mécénat pour -464 910 €, à la contribution sociale pour 22 290 € et à la charge d'impôt supplémentaire liée à l'intégration fiscale pour 192 386 €.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions		231 397
Autres engagements donnés :		10 000 000
CAUTION SOLIDAIRE SUR EMPRUNT BNP POUR COMPTE DE LA SOCIETE CORNIL	5 000 000	
(solde de l'emprunt 31/08/19 : 3 181 779 €)		
CAUTION SOLIDAIRE SUR EMPRUNT BP POUR COMPTE DE LA SOCIETE CORNIL	5 000 000	
(solde de l'emprunt 31/08/19 : 4 589 258 €)		
Total (1)		10 231 397
(1) Dont concernant les filiales		10 000 000

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Hypothèses de calcul retenues

- Méthode d'évaluation utilisée : la méthode des unités de crédits projetés
- Taux d'actualisation : 0.30%
- Départ volontaire
- Age de départ 60-62 ans
- Table de mortalité : INSEE 2017
- Revalorisation des salaires : 1% pour l'ensemble des salariés
- Taux de charges sociales : 45% pour les cadres et 42% pour les non cadres
- Turn-over faible

Contrats à terme sur devises :

Notre société a souscrit des contrats à terme de devises portant sur un montant de 22 millions de dollars. Ces contrats comportent, selon les cas, la faculté ou l'obligation d'acheter des devises au terme du contrat.

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- pour congés payés	201 351
Total des allègements	201 351

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
SAS CEPOVETT	SAS	9 000 000	150 ANCIENNE ROUTE DE BEAUJEU 69400 GLEIZE

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Opérations faites en commun

(PCG Art. 831-2/13)

Avec la SAS STK DEVELOPPEMENT :

Facturation par la société STK DEVELOPPEMENT à la société CEPOVETT :

Prestations comptables et administratives pour 162 000 € HT

Rémunération de la Présidence pour 624 000 € HT

Fournitures informatiques pour 7 005 € HT

Facturation par la société CEPOVETT à la société STK DEVELOPPEMENT :

Sous-location immobilière pour 6 400 € HT

Divers achats (fournitures de bureau et petit matériel - assurances - frais de cantine -
affranchissements- voyages et déplacements) pour 6 601 € HT

Refacturation par STK DEVELOPPEMENT à CEPOVETT d'intérêts sur avance pour
6 223 €

Avance effectuée par STK DEVELOPPEMENT à CEPOVETT : 1 570 458 € à fin
08/2019

Avec la SAS CORNIL :

Facturation par la société CORNIL à la société CEPOVETT :

Locations et sous-locations immobilières pour 1 165 000 € HT

Refacturation de taxe foncière pour 63 262 € HT

Refacturation par la société CORNIL à la société CEPOVETT d'intérêts sur avance
pour 24 980 €

Avance effectuée par la société CORNIL à la société CEPOVETT : 4 617 508 € à fin
08/2019

Dépôts et cautions versés à CORNIL : 76 605 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés :

FNP pour 50 984 €

AAR pour 226 987 €

Charges constatées d'avance : 8 333 €

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Dégrèvement CVAE 2016	5 609	772000
- Profit sur régul cpte clients/fournisseur	51 427	772000
- Plafonnement CET 2017 MARSH	22 189	772000
- Ristourne assurance risque clients EULER	32 466	772000
- Acompte CFE 2018 LAFODEX remboursé	3 340	772000
- Annulation chèque en ERB jamais débité	438	772000
- Rbmt assurane LAFODEX	364	772000
- Régul taxes MARSH	350	772000
- Cession immo mat et out, mat transport	51 888	775000
Total	168 071	
Charges exceptionnelles		
- Pénalités sur marchés	2 096	671100
- Pénalités et amendes diverses	1 426	671200
- Rachat partiel secteur activité	11 000	671800
- Factures fournisseurs n-1	22 872	672000
- Régularisation créances clients	18 145	672000
- Rappel assurance	5 135	672000
- Régul cotisations sociales	1 355	672000
- Divers	462	672000
- VNC des immobilisations cédées et rebut	27 511	675000
Total	90 002	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Refacturation assurances aux filiales (contrat groupe)	144 342
Rbmt IJ CPAM	119
Aides embauches	4 592
Avantage nature véhicule	35 864
Intérêts moratoires clients	832
Rbmt litige transport	1 709
Participation FONGECIF formation	848
Subvention participation concours	7 000
Indemnité sur litige	8 000
Rbmt assurance sinistres	6 548
Total	209 854

CEPOVETT
Société par actions simplifiée au capital de 9 000 000 euros
Siège social : 150 ancienne route de Beaujeu, 69400 GLEIZE
775 644 867 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 9 JANVIER 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2019 s'élevant à 3.707.832,20 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3.707.832,20 euros
------------------------	--------------------

A titre de dividendes	2.929.600,00 euros
-----------------------	--------------------

Avec la répartition suivante :

Pour les actions de préférence de catégorie B : 320.000 €

Pour l'ensemble des actions: 2.609.600 €, soit 13,048 Euros par action

Le solde	778.232,20 euros
----------	------------------

En totalité au compte "réserves statutaires"

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 2.929.600 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2016 : 1.804.800 euros
dividendes éligibles en totalité à l'abattement de 40 %

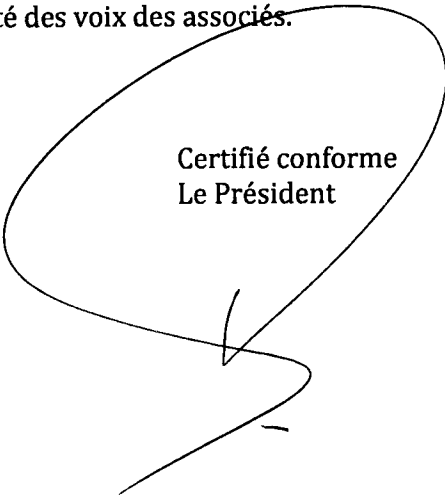
Exercice clos le 31 août 2017 : 2.609.600 euros
dividendes éligibles en totalité à l'abattement de 40 %

Exercice clos le 31 août 2018 : 2.609.600 euros
dividendes éligibles en totalité à l'abattement de 40 %

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 9 janvier 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président



SAS FB AUDIT
415 Avenue de l'Argensol
84100 ORANGE

SA COGEPARC
Le Thelemos
12 Quai du Commerce / CP 202
69336 LYON CEDEX 9

GREFFE

CEPOVETT

Société par actions simplifiée

150 Ancienne Route de Beaujeu
69400 GLEIZÉ

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2019

SAS FB AUDIT
415 Avenue de l'Argensol
84100 ORANGE

SA COGEPARC
Le Thelemos
12 Quai du Commerce / CP 202
69336 LYON CEDEX 9

CEPOVETT
Société par actions simplifiée
150 Ancienne Route de Beaujeu
69400 GLEIZÉ

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2019

A l'Assemblée Générale de la société CEPOVETT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée lors de votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **CEPOVETT** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La note « Titres immobilisés » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des titres de participations.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société concernant l'estimation de la valeur d'inventaire des titres de participation détenus et nous nous sommes assurés que l'annexe fournit une information appropriée.

Sur la base de nos diligences, nous avons conclu au caractère approprié de l'évaluation des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

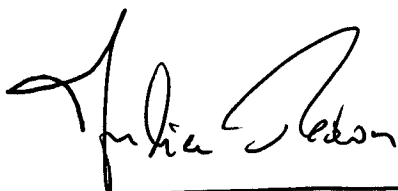
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORANGE et à LYON, le 27 Décembre 2019

SAS FB AUDIT

Représentée par Julien REDON



SA COGEPARC

Membre de PKF INTERNATIONAL

Représentée par Anne BRION TURCK

